

BODY ONE

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 2 076 800 €
Siège social à PANTIN (93500)
47-49, rue Cartier Bresson

RCS BOBIGNY 420 050 916

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

L'avis de convocation a été dûment publié dans le Journal d'Annonces Légales «LES PETITES AFFICHES» du 17 novembre 2017 et chaque Actionnaire a été convoqué selon courrier individuel du même jour.

Est joint au présent rapport l'ordonnance rendue sur requête par le Tribunal de Commerce de BOBIGNY le 17 juillet 2017, prorogeant le délai pour tenir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, au plus tard, le 31 octobre 2017, ladite ordonnance déposée en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle s'est tenue le 31 octobre 2017, toutefois compte tenu du Rapport de Carence rendu par le Commissaire aux comptes, une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle est tenue de se réunir, sur deuxième convocation, avant le 31 novembre 2017 afin d'approuver le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACTIVITE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Tout d'abord, il sera rappelé qu'après une période d'observation, un plan de redressement a été adopté par le Tribunal de Commerce de BOBIGNY le 3 décembre 2013, avec apurement du passif sur les bases largement commentées lors de l'approbation annuelle des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014 et visées, plus particulièrement, au rapport du Conseil d'Administration.

Aussi et depuis l'adoption de ce plan, la priorité a été et se trouve être l'apurement du passif en parfaite harmonie avec le Commissaire à l'exécution du plan, Maître Philippe BLEROT, lequel a été nommé par le Tribunal de Commerce de BOBIGNY pour la durée du plan, soit dix (10) ans.

Eléments significatifs de l'exercice

Engagements hors bilan

La Société pourrait se trouver débitrice à l'égard de son Dirigeant, d'une somme de 3 914 076,60 € suite aux divers abandons de compte courants, assortis de la clause de retour à meilleure fortune, remboursements à intervenir, en tout ou partie, si l'activité de la Société permet d'y faire face et ce, dans les délais impartis aux termes des différents protocoles intervenus, dûment ratifiés selon Conseils d'Administration.

Produits et charges exceptionnels

Des produits exceptionnels, comptabilisés pour un montant de 558 048 €, constitués presque exclusivement par l'abandon de créance du comité de fournisseurs, comptabilisés au titre de l'exercice 2016 suite au plan de continuation.

Le montant des charges exceptionnelles, d'un montant de 52 740 €, résulte de la restitution du local rue de la Boétie, suite à la résiliation du bail.

Elément significatif de l'exercice

Au cours de l'exercice, nous avons procédé à la fermeture de notre magasin sis 83 Rue de la Boétie (Paris 8e).

Perspectives

Nous avons redéployé l'activité de la société en procédant à la fermeture d'un premier magasin de détail et en changeant le mode de distribution, ce qui réduira nos coûts.

Par ailleurs, nous renforçons la gamme de produits en la repositionnant sur le «*cocooning*» (homewear-sportswear).

La concurrence accrue du e-commerce nous a conduits à la refonte et à la modernisation du site de vente.

PRESENTATION DES COMPTES

Compte de résultat

L'activité a été fortement impactée par le contexte économique ainsi que le climat sécuritaire.

Nos chiffres d'affaires et résultats sont restés stables, et ont été compensés par le résultat exceptionnel du présent exercice.

Quelques chiffres :

- d'une part, du chiffre d'affaires enregistré par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui s'établit à 0,068 million (0,113 million au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015) ;
- d'autre part, de l'ensemble des achats de marchandises et achats de matières premières en baisse, qui a représenté une charge de 0,014 million, contre 0,022 million d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Dans le même temps, l'ensemble des autres charges reste stable, notamment les charges de personnel (0,130 million d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, contre 0,100 million au titre de l'exercice précédent).

Au titre de son exercice clos le 31 décembre 2016, Body One a donc enregistré un résultat d'exploitation déficitaire de 0,442 million (0,330 million au titre de son exercice clos le 31 décembre 2015).

Le résultat financier de Body One est quant à lui négligeable.

Enfin, compte tenu d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de 0,505 million au titre de son exercice clos le 31 décembre 2016 (contre un bénéfice de 0,334 million au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015), Body One a donc enregistré un bénéfice net de 63 350 € (contre un bénéfice de 3 780 € au titre de l'exercice précédent).

Bilan

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de Body One s'élève à 0,531 million (0,697 million à la clôture de l'exercice précédent).

A l'actif, cette évolution correspond pour l'essentiel à une baisse du poste client : 0,164 million au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016, contre 0,251 million au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Concernant le passif du bilan de la Société : cette évolution correspond pour sa plus grande part à une augmentation du poste « *Emprunts et dettes financières diverses* » : 0,632 million au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, contre 0,156 million au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et d'autre part à une diminution du poste « *Dettes Fournisseurs et compte rattachés* » : 1,154 million au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, contre 1,769 million au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires d'affecter le bénéfice de **63 350 €** enregistrée par la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 comme suit :

Origine :

Report à nouveau	€ (4 075 664)
Résultat de l'exercice	€ 63 350
<i>Total à affecter</i>	€ (4 012 314)

Affectation :

Report à nouveau	€ (4 012 314)
Total affectation	€ (4 012 314)

Aucun dividende ne sera donc mis en paiement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le Conseil d'Administration rappelle qu'aucun dividende n'avait été mis en paiement au titre des trois (3) exercices précédents.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'Article L. 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PARTICIPATIONS - CONTROLE

Notre société détient les participations suivantes :

- 100 % du capital de la société MAYABI, sise 47-49 rue Cartier Bresson à Pantin ;
- 100 % du capital de la société LDMC, sise 47 rue Cartier Bresson à Pantin ;
- 50 % du capital de la société STOCKING CORP, sise 47-49 rue Cartier Bresson à Pantin ;
- 100 % du capital de la société CASHMIRE CARTIER, sise 47 rue Cartier Bresson à Pantin ;
- 85 % du capital de la société Laboratoire CENI, sise 47-49 rue Cartier Bresson à Pantin.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux informations prévues par les Articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, les délais de paiement sont, en moyenne, supérieurs à 90 jours.

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'Article L. 225-102-1, al. 3 du Code de Commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société vous a été communiquée.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux Comptes.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun des mandats des Administrateurs n'est arrivé à expiration.

Aucun des mandats des Commissaires aux Comptes n'est arrivé à expiration.

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Est annexé aux comptes annuels, le tableau des résultats de la Société au cours des cinq (5) derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver les conventions pouvant entrer dans le champ d'application des dispositions de l'Articles L. 225-38 du Code de Commerce, ayant pu être conclues au cours de l'exercice écoulé, ainsi que la poursuite de celles régulièrement autorisées et conclues antérieurement.

Votre Commissaire aux Comptes a été régulièrement avisé de ces conventions qu'il vous relate dans son rapport spécial.

CONVENTION PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES

La liste et l'objet des conventions portant sur des opérations courantes, conclues à des conditions normales durant l'exercice, et/ou qui se sont poursuivies, ont été communiqués au Commissaire aux Comptes.

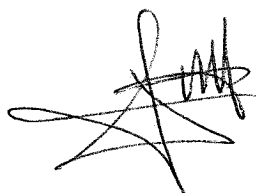
REMUNERATION DE L'ORGANE DE DIRECTION

La rémunération allouée à l'organe de direction est celle visée dans les comptes annuels.

EN CONCLUSION,

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION'.